



OBJECTIFS STRATÉGIQUES

- Stimuler les démarches de **modernisation des entreprises**
- Faciliter la **création, les cessions et les reprises d'entreprises** du territoire
- **Accroître le poids de l'Économie Sociale et Solidaire** dans l'économie locale



LES ACTIONS FINANCIÉES

- Travaux, aménagements et équipement d'espaces professionnels, de commerces, d'ateliers, de showrooms, de bureaux
- Études de développement de projet économique intégré à un projet de territoire formalisé (Petites Villes de demain, revitalisation de centre bourg, centre village, FISAC, sauvegarde du dernier commerce)
- Modernisation numérique des entreprises
- Recherches scientifiques menées par des acteurs académiques dans le domaine du développement économique
- Animation de sensibilisation, de formation à destination d'entrepreneurs ou de créateurs ou de repreneurs d'entreprises
- Actions proposées par les structures d'accompagnement (Chambre des métiers et de l'artisanat, Chambre de commerce et de l'industrie, BGE, Chambre d'agriculture) aux entreprises, en faveur du développement durable ou de la décarbonation des entreprises
- Renforcement de l'ingénierie locale dans le domaine du développement économique
- Signalétique promotionnelle et communicationnelle de l'activité économique du territoire
- Développement des modes de commercialisation : vente directe, vente sur marchés, vente en ligne, vente à emporter, tournée, magasins de producteurs



BÉNÉFICIAIRES ÉLIGIBLES

Syndicats mixtes	Organismes / chambres consulaires	Entreprises artisanales, commerciales et de services
EPCI/Communes	Exploitants agricoles	Sociétés civiles
Établissements publics		Coopératives (SCIC, SCOP)
Associations loi 1901		



LES RÈGLES FINANCIÈRES

L'aide accordée est une SUBVENTION

Pour les opérateurs privés : Taux d'aide : 80 % - Plancher d'aides : 3 000 €

Pour les opérateurs publics : Taux d'aide : 100 % - Plancher d'aides : 5 000 €

POUR TOUS LES MAÎTRES D'OUVRAGES, LE MONTANT MAXIMAL EST DE 30 000 €.



LES DÉPENSES ÉLIGIBLES

DÉPENSES IMMATÉRIELLES

- **Frais salariaux**
- **Frais de déplacement, d'hébergement et de restauration**
- **Coûts indirects** calculés sur la base de l'application d'un taux forfaitaire de 15% aux frais de personnel directs éligibles
- **Frais de location** : salle, transport, matériel technique sons, lumières et images, frais de location de mobiliers, frais de réception : traiteur
- **Frais de prestations externes** : interventions d'experts, de formateurs, d'animateurs, d'interprétariat, frais de gardiennage
- **Coût d'études**, évaluation, conseil, diagnostic, expertise, honoraires de maîtrise d'œuvre
- **Acquisition de logiciels informatiques** et acquisition de brevets, licences
- **Frais de communication : frais de conception** : plaques, panneaux, affiches, enseignes, guides, brochures, bâches, drapeaux, kakemonos, spots radios, vidéos, supports multimédias, applications, systèmes d'informations.

DÉPENSES MATÉRIELLES

- **Achat de matériels productifs et d'équipements professionnels** non consommables
photocopieurs, scanners, tableaux interactifs, vidéoprojecteurs
- **Équipements mobiliers** chaises, tables, bureaux, fauteuils, bornes d'accueil, rangements, ballons d'assises
- **Équipements sanitaires et vestiaires** douches, WC, lavabo, lave-mains, sèche-mains, distributeurs, rangements
- **Équipements de sécurité** système d'alarme, rideaux et grilles, caméras, détecteurs de présence, de fumée, extincteurs, défibrillateurs
- **Équipements informatiques/bureautiques** ordinateurs fixes et portables, clavier, souris, écrans, tablettes, téléphones portables et smartphones, casques de réalité augmentée, micros, imprimantes y compris 3 D, photocopieurs, scanners, tableaux interactifs, vidéoprojecteurs
- **Véhicules** : utilitaires électriques, hybrides, thermiques Crit'Air 1, véhicules frigorifiques, camions magasins, remorques, vélos cargo, triporteurs
- **Travaux** : Rénovation, réhabilitation, construction neuve : lots gros œuvre, couverture, charpente, menuiseries intérieures et extérieures, isolation, doublage, peinture, revêtement de sols ; électricité, plomberie, chauffage, VMC
- **Coûts de démolition** nécessaires à la réalisation du projet
- **Communication : Réalisation et/ou pose de signalétiques** : plaques, panneaux, affiches, enseignes
Réalisation, édition, impression, et/ou diffusion : guides, brochures, affiches, bâches, drapeaux, kakemonos, spots radios, vidéos.

GRILLE D'ANALYSE LEADER 2023-2027

SOUTIEN AUX PROJETS D'ÉCONOMIE DE PROXIMITÉ DANS LE CONTEXTE DE MUTATIONS SOCIO-ÉCONOMIQUES DU TERRITOIRE

BARÈME DE NOTATION	BONUS 1 ou 2 points attribué(s) par le comité de programmation au regard de la qualité de la présentation
ADMISSIBILITÉ > ou égal à 60 % du barème retenu	
AJOURNEMENT entre 50 et 60 % du barème retenu	
REJET en deçà de 50 % du barème retenu	

	1 POINT	2 POINTS	3 POINTS	4 POINTS
MISE EN RÉSEAU ET PARTENARIATS	un partenariat soit avec les acteurs du territoire soit avec les habitants	deux partenariats soit avec les acteurs du territoire soit avec les habitants	plus de deux partenariats soit avec les acteurs du territoire soit avec les habitants	partenariats et mise en réseau des partenaires, des acteurs locaux et des habitants
IMPACT GÉOGRAPHIQUE	2 communes	une intercommunalité du territoire du GAL	deux intercommunalités du territoire du GAL	le territoire du GAL
LA NATURE DE L'INNOVATION technologique, d'usage ou sociale	le projet comporte une UNIQUE innovation	le projet comporte deux innovations technologiques et/ou d'usage et/ou sociales	le projet comporte plus de deux innovations technologiques et/ou d'usage et/ou sociales	
LES EFFETS DU PROJET	le projet apporte une amélioration (sans bouleversement) pour le fonctionnement de l'entreprise ou pour le territoire, les habitants ou les clients	le projet apporte une amélioration significative pour l'entreprise, le territoire, les habitants ou les clients		le projet engendre une modification majeure pour l'entreprise porteuse du projet ET pour le territoire, les habitants ou les clients
L'EMPLOI coeff 2	le projet permet la création ou le maintien d'au moins 1 emploi de type CDD, apprentissage, temps partiel	le projet permet la création d'un emploi temps plein de type CDI ou CDD de plus de 12 mois	le projet permet la création d'au moins deux emplois temps plein de type CDI ou CDD de plus de 12 mois	
ENGAGEMENT DANS UNE DÉMARCHE DE TRANSITION DÉCARBONNÉE ET DURABLE domaine de l'énergie, de la mobilité, de l'économie circulaire, de l'économie de la fonctionnalité coeff 2	le projet comporte un élément en faveur de la transition décarbonnée et durable		le projet s'inscrit dans une démarche environnementale globale et formalisée ex RSE...	
En cas de création ou reprise d'entreprise FORMATION ET EXPÉRIENCE DU CHEF D'ENTREPRISE	le dirigeant justifie d'une formation de moins de 5 jours en gérance d'entreprise		le dirigeant justifie d'une formation de 5 jours ou d'une expérience significative en gérance d'entreprise	
En cas de développement d'activité : FORMATION DU CHEF D'ENTREPRISE OU DES SALARIÉS	une partie des salariés OU le chef d'entreprise justifie(nt) d'une formation en lien avec la mise en oeuvre du projet		tout ou partie des salariés ET le chef d'entreprise justifient d'une formation en lien avec la mise en oeuvre du projet	